



No de résolution  
ou annotation

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire de la régie intermunicipale des Trois-Lacs tenue le 13 avril 2016 à 17h00 , au 716 ch. de la Pisciculture, St-Faustin-Lac-Carré.

Sont présents :

Monsieur Pierre Poirier  
Madame Danielle St-Laurent  
Monsieur Jean-François Delisle  
Monsieur Serge Chénier  
Monsieur Kenneth Hague  
Monsieur Richard Forget  
Monsieur Denis Chalifoux

Était aussi présent : Monsieur Joël Eric Portelance, Secrétaire-Trésorier

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de Monsieur Pierre Poirier, la séance ordinaire est ouverte à 17h00.

### 2. 320-04-2016 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Danielle St-Laurent

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Nominations aux postes de Président (e) et de Vice-Président(e)
4. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mars 2016
5. Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer
6. Avis de motion - Règlement numéro 003-16 relatif au traitement des élus siégeant aux séances du conseil d'administration
- 6.1. Présentation du projet de règlement numéro 003-16 relatif au traitement des élus siégeant aux séances du conseil d'administration
7. Abrogation de la résolution R.312-12-2015 Fixation des jetons de présence
8. Affectation du surplus libre 2015
9. Octroi du contrat pour la location d'un camion de collecte et transport des matières résiduelles
10. Allocation téléphone cellulaire du Secrétaire-Trésorier et du chef d'équipe
11. Avis de motion – Règlement décrétant l'acquisition de camions et décrétant un emprunt
- 11.1. Programme de prévention et de gestion des accidents de travail
12. Période de questions
13. Levée de la séance

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

3.

**R.321-04-2016**

### **NOMINATION AU POSTE DE PRÉSIDENT(E) ET DE VICE-PRÉSIDENT(E)**

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat de président et de vice-présidente se termine le 12 avril 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 586 du code municipal prévoit que la durée du mandat est d'un an et est renouvelable;

Il est proposé par Monsieur Denis Chalifoux

**DE NOMMER** Monsieur Pierre Poirier à titre de président de la régie intermunicipale des Trois-Lacs pour une période d'un an soit jusqu'au 13 avril 2017;

**DE NOMMER** Madame Danielle St-Laurent à titre de vice-présidente de la régie intermunicipale des Trois-Lacs pour une période d'un an soit jusqu'au 13 avril 2017.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**ADOPTÉE**

4.

**R.322-04-2016**

### **APPROBATION DE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 MARS 2016**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mars 2016, le Secrétaire-Trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Kenneth Hague

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mars 2016, tel que rédigé.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**ADOPTÉE**

5.

**R.323-04-2016**

### **APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des déboursés du 1er mars 2016 au 8 avril 2016 totalise \$ 98 374.24 et se détaille comme suit :

Paiements directs	\$ 36 845.53
Salaires et remises gouvernementales	\$ 61 528.71
Total :	\$ 98 374.24

Il est proposé par Madame Danielle St-Laurent

**D'APPROUVER** la liste des déboursés comprenant les paiements directs pour un montant de \$ 36 845.53 et les salaires et remises gouvernementales pour un montant de \$ 61 528.71, pour un total de \$ 98 374.24.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Joël Éric Portelance, Secrétaire-Trésorier, certifie que la régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

  
Joël Éric Portelance, Secrétaire-Trésorier

6.

R.324-04-2016

### AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 003-16 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS SIÉGEANT AUX SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Il est donné à la présente assemblée, Monsieur Jean-François Delisle, un avis de motion à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement ayant pour objet de fixer le traitement des élus.

6.1

### PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 003-16 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS SIÉGEANT AUX SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Monsieur Jean-François Delisle présente en le lisant intégralement le projet de règlement ayant pour objet de fixer le traitement des élus.

### PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 003-16

### RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS SIÉGEANT AUX SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS.

**ATTENDU QUE** la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

**ATTENDU QUE** le conseil d'une Régie intermunicipale, peut, par règlement, fixer la rémunération pour un membre qui assiste aux séances du conseil de la Régie;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la session régulière du 13 avril 2016.

**PAR CONSÉQUENT**, le Conseil décrète ce qui suit:

**ARTICLE 1 :** Le présent règlement fixe une rémunération pour chaque membre qui assiste aux séances du conseil de la Régie;

**ARTICLE 2 :** La rémunération est fixée à 100 \$ par réunion, par membre présent;

**ARTICLE 3 :** S'il advenait qu'un substitut remplace un membre du conseil, la rémunération applicable au membre serait plutôt versée au substitut pour sa présence à une séance du conseil.

**ARTICLE 4 :** Le présent règlement a un effet rétroactif au 1er janvier 2016.

**ARTICLE 5 :** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.



## RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

7.

**R.325-04-2016**

**ABROGATION DE LA RÉOLUTION R.312-12-2015 FIXATION DES JETONS DE PRÉSENCE**

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution numéro R.312-12-2015 stipulant que les membres du conseil d'administration de la Régie reçoivent un montant forfaitaire de \$100 pour leur participation à une réunion du conseil à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur le Traitement des Élus Municipaux (L.R.Q., c. T-11.001) permet de fixer la rémunération des membres du conseil par règlement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de motion du règlement numéro 003-16 fut donné à la présente séance;

Il est proposé par Monsieur Serge Chénier

**D'ABROGER** la résolution R.312-12-2015 fixation des jetons de présence.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

### ADOPTÉE

8.

**R.326-04-2016**

**AFFECTATION DU SURPLUS LIBRE 2015**

**CONSIDÉRANT QUE** la régie intermunicipale des Trois-Lacs avait terminé son année financière 2014 avec un excédent de fonctionnement (surplus libre) de 23 853 \$, lequel avait été affecté au secteur formé des territoires des municipalités de Saint-Faustin-Lac-Carré, Val-des-Lacs et Lac-Supérieur;

**CONSIDÉRANT QU'**un montant de 10 780 \$ de ce surplus a été affecté à l'exercice financier 2015 lors de l'adoption du budget révisé, laissant un solde audit surplus affecté aux municipalités de Saint-Faustin-Lac-Carré, Val-des-Lacs et Lac-Supérieur de 13 073 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la régie intermunicipale des Trois-Lacs a terminé l'année financière 2015 avec un excédent de fonctionnement (surplus libre) de 27 872 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités de Lantier, Ivry-sur-le-Lac, Sainte-Lucie-des-Laurentides et ville de Sainte-Agathe-des-Monts ont participé au financement des opérations à partir de l'adoption le 30 septembre 2015 du budget révisé 2015;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'affecter de façon proportionnelle une partie de l'excédent 2015 au secteur formé des territoires des municipalités de Saint-Faustin-Lac-Carré, Val-des-Lacs et Lac-Supérieur;

Il est proposé par Monsieur Kenneth Hague

**DE PROCÉDER** à l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2015 (surplus libre) soit 20 904.00 \$ au secteur formé des territoires des municipalités de Saint-Faustin-Lac-Carré, Val-des-Lacs et Lac-Supérieur. Ce surplus affecté totalisera 33 977.00\$

**DE RETOURNER** ladite somme de 33 977 \$ aux municipalités de Saint-Faustin-Lac-Carré, Val-des-Lacs et Lac-Supérieur, au prorata du nombre d'unités desservies, tel que détaillé ci-après :



No de résolution  
ou annotation

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

Municipalités	Opérations		
	Unités desservies	%	Montant
Lac Supérieur	1958	34.12	11 592.95 \$
St-Faustin-Lac-Carré	2788	48.58	16 506.03 \$
Val-des-Lacs	993	17.30	5 878.02 \$
Total	5739	100	33 977.00 \$

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**ADOPTÉE**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Joël Éric Portelance, Secrétaire-Trésorier, certifie que la régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

  
Joël Éric Portelance, Secrétaire-Trésorier

9.

R.327-04-2016

### **OCTROI DU CONTRAT POUR LA LOCATION D'UN CAMION DE COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie a publié l'appel d'offres # RITL-009 (2016) pour la location d'un camion de collecte et transport des matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT QU'**un seul fournisseur déposé une soumission, laquelle se détaille comme suit :

SOUSSIONNAIRES	OPTION	MONTANT TOTAL SOUMISSIONNÉ (TAXES INCLUSES)
Location de Camion Excellence PacLease	2 A) Arrière; Clé en main	39497.19 \$
	2 B) Arrière; de base	31315.17 \$

**CONSIDÉRANT QUE** Location de Camion Excellence PacLease est le seul soumissionnaire et que l'offre est conforme;

Il est proposé par Monsieur Denis Chalifoux

**D'OCTROYER** à Location de Camion Excellence PacLease le contrat pour la location clé en main d'un camion à chargement arrière (selon l'option 2A du devis) pour un montant total incluant toutes taxes de \$39 497.17, le tout tel que décrit à sa soumission déposée le 12 avril 2016.

**D'AUTORISER** Monsieur Pierre Poirier, président et Monsieur Joël Eric Portelance, Secrétaire-Trésorier, à signer le contrat à intervenir entre les deux parties.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**ADOPTÉE**

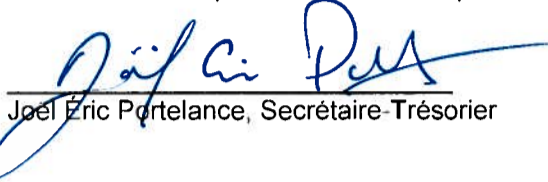


No de résolution  
ou annotation

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Joël Éric Portelance, Secrétaire-Trésorier, certifie que la régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

  
Joël Éric Portelance, Secrétaire-Trésorier

10.

R.328-04-2016

### ALLOCATION TÉLÉPHONE CELLULAIRE DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET DU CHEF D'ÉQUIPE

**CONSIDÉRANT QUE** le territoire desservi par la Régie s'est agrandi depuis le 1er janvier 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** le Secrétaire-Trésorier et le chef d'équipe doivent être rejoints en dehors du bureau par les employées de la RITL et des municipalités desservies;

Il est proposé par Monsieur Jean-François Delisle

**D'AUTORISER** que des allocations mensuelles de \$35.00 soient versées au Secrétaire – Trésorier ainsi qu'au chef d'équipe pour l'utilisation de leur téléphones cellulaires pour les besoins de la Régie, de façon rétroactive à partir du 1er janvier 2016.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**ADOPTÉE**

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Joël Éric Portelance, Secrétaire-Trésorier, certifie que la régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

  
Joël Éric Portelance, Secrétaire-Trésorier

11.

R.329-04-2016

### AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ACQUISITION DE CAMIONS ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT

**CONSIDÉRANT QUE** la régie intermunicipale veut faire l'acquisition de camions à chargement latéral nécessaires pour effectuer la collecte et le transport des matières résiduelles;

**CONSIDÉRANT QUE** pour réaliser le projet, la régie doit effectuer un emprunt pour procéder à l'acquisition du véhicule et l'équipement nécessaire;

**IL EST DONNÉ** à la présente assemblée par Monsieur Denis Chalifoux

**UN AVIS DE MOTION** à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement décrétant l'acquisition de camions et autorisant un emprunt.



RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

11.1.

R.330-04-2016

**PROGRAMME DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES ACCIDENTS DE TRAVAIL**

**CONSIDÉRANT QUE** la régie se doit d'établir un programme de prévention et de gestion des accidents de travail;

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie a obtenu une offre de services de Monsieur Serge Hayam, Conseiller Senior en Santé et Sécurité au Travail, pour la livraison d'un programme de prévention et de gestion des accidents de travail de base, incluant une politique en santé et sécurité, les formulaires et affiches nécessaires ainsi que la formation pour la mise en œuvre du programme pour un montant de \$1 925.00, plus les taxes applicables.

**IL EST DONNÉ** à la présente assemblée par Monsieur Denis Chalifoux

**D'ACCEPTER** l'offre de services de Monsieur Hayam pour la livraison d'un programme de prévention et de gestion des accidents de travail de base au montant de \$1 925.00, tel que déposée.

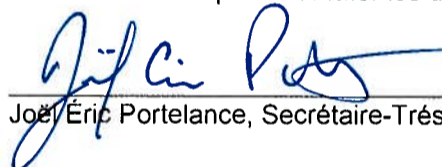
**DE PROCÉDER** à la mise en œuvre du programme de prévention et de gestion des accidents de travail de la Régie

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Joël Éric Portelance, Secrétaire-Trésorier, certifie que la régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

  
Joël Éric Portelance, Secrétaire-Trésorier

12.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le président invite les personnes présentes à la période de questions.

13.

R.331-04-2016

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Serge Chénier de lever la présente séance à 17h06.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**ADOPTÉE**

  
Monsieur Pierre Poirier, Président

  
Joël Éric Portelance, Secrétaire-Trésorier



No de résolution  
ou annotation

